

NOS PARTENAIRES 2012

Electricité Générale F.J.D.M
 installation - rénovation
 dépannage
<http://www.fjdm.fr>
 01 30 24 53 82
 104 Av du Gal Leclerc
 Viroflay

Vivez bio NATURE&CIE
 Face Monop' - 92 CHAVILLE

SOCIETE GENERALE
 Agence de VIROFLAY
 58 rue RIEUSSEC
 ☎ 01 30 24 71 03

ELISABETH & PAULA
 DU MARDI AU SAMEDI
 9h00 à 18h30
 01 30 24 04 64
 12 RUE GABRIEL PERI
COIFFURE



Nathalie Esthétique
 Soins Visage - Corps - L'Y
 Pedicure - soins
 Clavier
 ☎ 01 30 24 24 80
 57, bis, av. de G. Leclerc
 92220 VIROFLAY

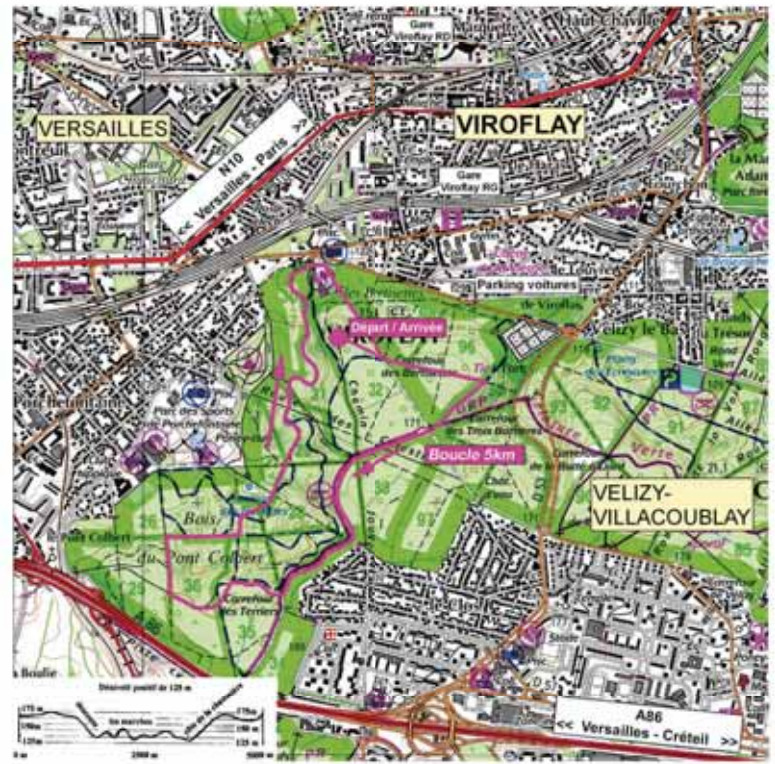
Premier Regard
 Béatrice OZANNE
 Opticienne Diplômée d'Etat
 Visagiste
 01 30 24 05 55
 94, Av. du G^e Leclerc
 VIROFLAY

chocolats bellevue
 PARIS

A.M.M. RENOVATION m. Moreira
 Menuiserie
 Peinture
<http://www.amm-renovation.fr>
 01 30 24 46 54
 104, Av. du Général Leclerc
 VIROFLAY

ACCES

SNCF : Gare Viroflay Rive Gauche sur la ligne de Montparnasse ou RER ligne C
 Voiture : Parking Route du pavé de Meudon près du stade et piscine des bertisettes
 Prévoir environ 15 min. pour rallier l'aire du départ en forêt



Electricité Générale F.J.D.M
 installation - rénovation
 dépannage
<http://www.fjdm.fr>
 01 30 24 53 82
 104 Av du Gal Leclerc
 Viroflay

ELISABETH & PAULA
 DU MARDI AU SAMEDI
 9h00 à 18h30
 01 30 24 04 64
 12 RUE GABRIEL PERI
COIFFURE

A.M.M. RENOVATION m. Moreira
 Menuiserie
 Peinture
<http://www.amm-renovation.fr>
 01 30 24 46 54
 104, Av. du Général Leclerc
 VIROFLAY

Vivez bio NATURE&CIE
 Face Monop' - 92 CHAVILLE

SOCIETE GENERALE
 Agence de VIROFLAY
 58, rue RIEUSSEC
 ☎ 01 30 24 71 03



Premier Regard
 Béatrice OZANNE
 Opticienne Diplômée d'Etat
 Visagiste
 01 30 24 05 55
 94, Av. du G^e Leclerc
 VIROFLAY

NATHALIE ESTHETIQUE
 Soins Visage - Corps - L'Y
 Pedicure - soins
 Clavier
 ☎ 01 30 24 24 80
 57, bis, av. de G. Leclerc
 92220 VIROFLAY

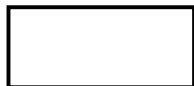
CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Secrétariat U.S.M.V. : 01 30 24 14 56
 Site internet : <http://www.usmvcap.org>
 e-mail : cross-sablere@usmvcap.org



PARCOURS 100% NATURE!





CROSS DE LA SABLIERE 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

Num. dossard

DROITS D'INSCRIPTION :

- Course 1 : 4 €uros (5 € le matin sur place)
 Courses 2 à 4 : 2 €uros (3 € le matin sur place)
 Course 5 : 4 €uros (gratuit si déjà inscrit aux courses 6 ou 7).
 Courses 6 et 7 : 8 €uros (10 € le matin sur place)

Nom :												
Prénom :												
N° de course :	Sexe (M/F) :		Participation à la course 5 :									
Ville :												
Année de naissance :			N°Licence FFA :									
Challenge Ecole :	<input type="checkbox"/>	Nom école :										
Challenge USMV :	<input type="checkbox"/>	Nom de la section :										
Challenge Entreprise :	<input type="checkbox"/>	Nom de l'entreprise :										
Challenge Famille :	<input type="checkbox"/>	Nom de la famille :										
E-Mail :												

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Le présent bulletin convenablement rempli.
- Une photocopie de votre licence FFA/FFTri en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an.
- Les frais de participation par chèque à l'ordre de l'« USM Viroflay ».
- Pour les mineurs, autorisation parentale :

J'autorise ma fille, mon fils à participer à la course sous mon entière responsabilité, signature :

La signature du bulletin d'inscription équivaut à l'acceptation du règlement.

DATE et SIGNATURE du coureur obligatoires :

A adresser avant le mercredi 1er février au : Gymnase Gaillon - « Cross de la sablière »
 28, rue Chanzy - 78220 Viroflay

Ou à donner, même lieu, samedi 4 février (10/12 h et 14/18 h)

Ou sur place, dimanche matin (clôture 15 min. avant le départ).

ne pas jeter sur la voie publique



33^e cross de la Sablière de Viroflay

Dimanche 5 février 2012

7 COURSES de 7 à 77 ans

1	9 H 15	garçons et filles 1997-2000	2 820 m
2	9 H 35	garçons et filles 2001-2002	1 520 m
3	9 H 50	filles 2003-2005	1 150 m
4	10 H 05	garçons 2003-2005	1 150 m
5	10 H 20	La ronde de la sablière, spécial 33 ^e , 1996 et avant	
6	10 H 45	hommes et femmes 1996 et avant	5 500 m
7	11 H 30	hommes et femmes 1994 et avant	10 500 m

RECOMPENSES & CHALLENGES

- Courses 1 à 7 : - Récompense pour tous - Coupes aux premier(e)s.
 Courses 1 à 4 : - Challenge des écoles et collège de Viroflay.
 Course 6 : - Challenge sections USMV par équipe de 5 (temps cumulé des 5)
 Course 7 : - Challenge Entreprise par équipe de 5 (temps cumulé des 5)
 Courses 1 à 4, 6 et 7 : - Challenge « famille » (par cumul de points)

REGLEMENT (règlement complet disponible sur notre site internet)

- Départ/Arrivée : Site de la sablière (à côté du carrefour des bertisettes en forêt Viroflay - Rive Gauche).
- Parking : route du Pavé de Meudon près piscine et stade des Bertisettes jusqu'à 13 heures (Prévoir environ 15 min. pour rallier le départ en forêt).
- Parcours des courses 6 et 7 : boucle entièrement forestière de 5km incluant la « fameuse » côte de la Chaumière, et les marches.
- Course 5 : la ronde de la sablière. Les participant(e)s s'élancent sur une boucle à parcourir plusieurs fois. A certains tours prédéfinis, les derniers concurrents sont éliminés. Sont déclarés vainqueurs le dernier concurrent et la dernière concurrente en lice.
- Secours : couverture médicale assurée par la Croix Rouge.
- Ravitaillement : à l'arrivée, boissons chaudes, eau, pomme biologique.
- Résultats : <http://www.usmvcap.org>, e-mail : cross-sabliere@usmvcap.org
- Dossards : à retirer au Gymnase Gaillon 28, rue Chanzy à Viroflay,
 Samedi 4 février de 10 à 12 H et de 14 à 18 H.
 Dimanche sur place, au moins 15 min. avant le départ.
- Vestiaire : vestiaire gardé près de l'aire de départ/arrivée.
- Droit à l'image : l'U.S.M.Viroflay se réserve le droit d'utiliser les images des épreuves qu'elle organise, et les images aussi bien individuelles que collectives des concurrents, et ce, à des fins de promotion du cross ou de l'U.S.M.V.
- Informatique et libertés : vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par courriel à « cross-sabliere@usmvcap.org ».
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours.
- Si le cross devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

